



Envoyé en préfecture le 21/03/2026

Reçu en préfecture le 21/03/2026

Publié le 21/03/2026

ID : 060-216004275-20260321-A1326-AR

S²LO

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR LA GESTION ÉLECTORALE ET L'ÉTAT CIVIL

| | |
|--|-----------|
| Mairie de Mortefontaine 18 rue Corot 60128 Mortefontaine 03 44 54 31 56 mairie@mortefontaine-oise.fr | N°13/2026 |
|--|-----------|

Le maire de la commune de Mortefontaine

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date des 20 mars 2026 donnant élection et délégation au Maire,

Considérant que pour permettre une bonne gestion des élections et de l'état civil, il convient de donner délégation à Madame Virginie WACH

ARRETE :

Article 1 : En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, madame Virginie WACH est déléguée pour intervenir dans la gestion des élections, des listes électorales (les inscriptions, les radiations et l'impression des listes) et l'état civil.

Article 2 : Cette délégation entraîne délégation de gestion de tous les documents relatifs à la préparation des élections et les dossiers d'état civil

Article 3 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie

Fait à Mortefontaine, le 21 mars 2026

Jacques FABRE, le Maire

